

VILLE DE SAINT-ZOTIQUE

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LES RÈGLEMENTS DE MODIFICATIONS AUX :

- ZONAGE, RÈGLEMENT NUMÉRO 529;

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, Julie Paradis, directrice du greffe et des affaires juridiques de la Ville de Saint-Zotique.

QUE, lors d'une assemblée ordinaire tenue le 19 mars 2024, le conseil municipal a adopté, par résolution, les projets de règlements suivants :

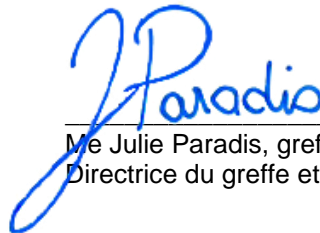
Règlement de zonage, règlement numéro 529-35

Ce projet de modifications a pour objet, entre autres, de modifier les normes d'implantation sur l'ensemble du territoire concernant les lots adjacents:

QUE le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le 9 avril 2024, à 18 h, à l'hôtel de ville sise au 1250 de la rue Principale, à Saint-Zotique. Le conseil municipal expliquera le contenu des projets de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Les projets de règlements auxquels le présent avis réfère sont disponibles pour consultation aux bureaux de la Ville à l'adresse ci-dessus et aux heures régulières de bureau. Ils peuvent aussi être consultés sur le site internet de la Ville via le lien suivant : <https://st-zotique.com/reglements-urbanisme/#projet-en-cours-dadoption>

DONNÉ À SAINT-ZOTIQUE, ce 28^e jour du mois de mars 2024.



M^e Julie Paradis, greffière
Directrice du greffe et des affaires juridiques